

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-SG-OC031

Rennes, le 22 mai 2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

VU la demande de Monsieur Philippe HUBERT,

Considérant que des manœuvres de grutage d'un container près de l'écluse de Grugedaine, bief de Les Brosses, doivent être réalisées le 30 mai 2025;

Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite entre le pont de La Motte, bief de Grugedaine et le pont de la RD528, bief de Les Brosses sur la commune de Chevaigné, est interdit à tous les usagers.

Le 30 mai 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par JFB Levage ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Chevaigné.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage le 30 mai 2025
Biefs de Grugedaine et Les Brosses

- Déviation
- fermeture

